



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

FOR IMMEDIATE RELEASE

Charte pour les Petites Entreprises: son statut juridique fragile est une barrière à une mise en oeuvre meilleure et plus rapide

Bruxelles, le 29 juin 2004 A l’occasion de la Conférence sur la Charte pour les Petites Entreprises, l’ UEAPME, l’association européenne des employeurs PME et de l’Artisanat a critiqué le manque de progrès réalisé par les Etats Membres dans la mise en oeuvre de la Charte. L’ association souligne que malgré les efforts redoublés des Etats Membres pour faire état de la mise en oeuvre de la Charte, son statut légal fragile constitue toujours la cause du manque de résultats concrets pour les petites entreprises en Europe.

Intervenant lors de la manifestation, organisée par la Présidence Irlandaise et la DG Entreprise pour marquer le 4ème anniversaire de l’adoption de la Charte, **Hans-Werner Müller**, le Secrétaire Général de l’ UEAPME a déclaré « En conférant au document un statut juridique plus contraignant obligerait non seulement les gouvernements à faire plus en faveur des petites entreprises mais cela serait aussi la preuve que les responsables européens apportent réellement leur soutien aux petites entreprises ».

Une enquête réalisée par les organisations PME nationales membres de l’ UEAPME révèle que le progrès relatif aux dix recommandations est modeste et trop disparate. Les Etats Membres continuent à appliquer la politique du tri sur le volet et se concentrent uniquement sur une ou deux mesures.

Néanmoins, l’ UEAPME se déclare particulièrement satisfaite du lancement par la Commission du Plan d’ Action sur l’ Esprit d’ Entreprise bien qu’elle explique la Commission doit également faire d’avantage pour mettre en oeuvre la Charte notamment en promulguant une meilleure législation.

L’ UEAPME explique que pour améliorer la mise en oeuvre de la Charte, la création de critères communs d’évaluation serait nécessaire pour dresser un tableau unifié des progrès réalisés. L’association déclare qu’elle encouragerait le développement d’un indicateur d’impact afin de mettre l’accent sur les actions entreprises pour mettre en oeuvre la Charte.

De plus, l’ association argumente qu’elle appuierait le Parlement Européen à encourager la Commission afin de proposer un plan d’action multi - annuel prévoyant des mesures pour mettre en oeuvre la Charte. Un tel plan constituerait la base d’un lancement d’actions plus concrètes, dans des domaines tels que la normalisation, lequel pourrait fournir de bons exemples pour un étalonnage réel.

***** End *****

Note to editors: For further information, please contact Luc Hendrickx on tel +32 2 230 7599.

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom